

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1936

Lyon 8e - PUP Berliet - Création d'un groupe scolaire 17 rue des Hérideaux -Opération n° 08306001 - Lancement des études et prestations préalables, adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2 - Programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1936 - LYON 8E - PUP BERLIET - CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE 17 RUE DES HERIDEAUX -OPERATION N° 08306001 - LANCEMENT DES ETUDES ET PRESTATIONS PREALABLES, ADAPTATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009-2 - PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2013/5647 du 1^{er} juillet 2013 et n° 2014/588 du 20 octobre 2014, vous avez approuvé la convention et son avenant n° 1, établis entre la Ville de Lyon, le Grand Lyon, et la société SOLYCOGIM, relatifs au projet urbain partenarial (PUP). Cette convention et l'avenant n° 1 ont établi la participation de la Ville d'un montant de 23 226 320 € TTC pour la réalisation d'un groupe scolaire de 18 classes (foncier inclus).

Par délibération n° 2015/1035 du 27 avril 2015, vous avez approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir d'une surface de 4 966 m² constituant un emplacement réservé à usage scolaire auprès de la Société SNC Cœur 8^e Monplaisir au sein du programme de l'îlot Berliet Lyon 8^e - PUP Parc Marius Berliet, pour un montant de 4 029 400 € TTC comprenant les frais notariés estimés à 45 400 €.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire PUP Berliet – création ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2009 – 2 « Aménagement et réhabilitation groupes scolaires PEP 2008-2014 », programme n° 00006 « Scolaire ».

Le Projet Urbain Partenarial Parc Berliet prévoit la construction de 50 000 m² de plancher sur 2,7 hectares. L'accueil de nouveaux habitants sur le quartier induit le besoin d'un nouveau groupe scolaire, prévu sur cette parcelle de 4 966 m² à l'angle de la rue Saint Agnan et de la rue des Hérಿದೆaux.

Le groupe scolaire comprendra 18 classes (10 élémentaires et 8 maternelles) en R+2.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'engager les sommes nécessaires au lancement des études et prestations préalables relatives aux travaux de construction du groupe scolaire (prestations intellectuelles diverses, sondages et études de sol, de pollution et travaux divers).

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Les études de cette opération et les prestations préalables, estimées à 700 000 € TTC, sont à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2 « Aménagement et réhabilitation groupes scolaires PEP 2008-2014 », programme n° 00006 « Scolaire ».

Le montant de l'opération est ainsi porté à 4 729 400 € TTC et comprend les 4 029 400 € TTC correspondant à l'acquisition du terrain.

Vu les délibérations n°2013/5647 du 1^{er} juillet 2013, n° 2014/588 du 20 octobre 2014, n° 2015/1035 du 27 avril 2015, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – L'autorisation de programme n° 2009-2 « Aménagement et réhabilitation groupes scolaires PEP 2008-2014 », programme n° 00006 « Scolaire », constituant la limite supérieure des dépenses, est actualisée à 38 642 423,48 €.

2 - Le lancement des études et prestations préalables de l'opération n° 08306001 «PUP Berliet – Acquisition d'un terrain et construction d'un groupe scolaire» est approuvé. Ces études et prestations préalables seront financées par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2 « Aménagement et réhabilitation groupes scolaires PEP 2008-2014 », programme n° 00006 « Scolaire ».

3 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2009-2, opération n° 08306001, imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 213 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 45 600 € ;

- 2016 : 4 188 400 € ;
- 2017 : 200 000 € ;
- 2018 : 150 000 € ;
- 2019 : 100 000 € ;
- 2020 : 45 400 €.

5 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

N. GAY